

## À PROPOS D'ARBALETE

Bien qu'il ne soit pas très abondant dans l'art des grès de Fontainebleau, ce signe est un des grands classiques de l'art rupestre. On le trouve sur les rochers de plein-air, les monuments et aussi les grottes, sous des formes plus ou moins explicites. En effet, on a parfois utilisé une précaution de langage avec le terme « arbalétiforme », qui indique une analogie graphique, mais il est avéré que certains de ces signes représentent des arbalètes *stricto sensu*, avec l'étrier qui sert à bander l'arc et la queue de détente. Par ailleurs, dans les gravures rupestres de Cerdagne, par exemple, on voit l'arme utilisée par des anthropomorphes, le graveur poussant le réalisme jusqu'à figurer les carreaux passés dans la ceinture du tireur. Ceci étant, ce type d'arbalète à étrier est daté de la fin XII<sup>ème</sup> – début XVIII<sup>ème</sup> siècle.



*Peyra escrita de Formiguères, Roussillon. D'après J. Abémanet. Il semble que soient figurés les accessoires permettant de bander l'arc. Le tireur a ses flèches simplement passées à la ceinture en place de carquois. Clause de style ? Il est nu.*

Sans vouloir reprendre un dossier complexe, il nous a semblé intéressant d'évoquer un cas, ou plutôt deux, d'arbalètes utilisées comme symboles graphiques. Le premier concerne le triptyque « Le Jardin des Délices », peint en 1503 ou 1504 par Jérôme Bosch, et conservé au musée du Prado, à Madrid. Dans cette œuvre extrêmement fouillée, on voit une première arbalète accrochée sur le montant d'une taverne, et une seconde accrochée à un arbre mort qui sert de potence de supplice.

Difficile de comprendre l'intention de Jérôme Bosch, d'autant que son triptyque foisonne d'objets utilitaires sans qu'on doive y voir systématiquement une intention symbolique.

### **Arbalète de l'arbre aux supplices. Elle est exactement semblable à celle de la taverne.**

Le second cas est une « Descente de Croix » de Rogier van der Weyden, c. 1435, dans le même musée. C'est une commande de la Confrérie des Arbalétriers de Louvain, pour leur chapelle de l'Église de Notre Dame Extra-muros. Dans les coins sont représentées de petites arbalètes, indécélables sur les photos en plan général. Intéressante est la posture du Christ dans cette œuvre ; certains pensent que « ... dans la théologie médiévale, une métaphore se fait entre le corps de Jésus sur la croix et une arbalète tendue... » Heinrich von Neustadt <sup>(1)</sup> écrit : « Il était étendu sur la croix... et ses bras tirés comme la corde d'un arc ». Dans sa « Descente de croix », Rogier représenterait donc les bras du Christ détendus comme un arc qui a tiré sa flèche. L'auteur revient sur cette forme dans au moins un autre tableau sur le même thème. Nous en donnons une image dans laquelle le corps a été détaché du reste de la scène et un peu moins incliné que sur le



On sait que l'arbalète était considérée comme une arme redoutable puisque, lors du II<sup>e</sup> Concile du Latran, en 1139, le pape Innocent II avait interdit l'utilisation de l'arc et de l'arbalète « ...prohibe cet art mortel et odieux <sup>(2)</sup>, que Dieu repousse, des arbalètes et des flèches qui sont dirigées contre des chrétiens et catholiques... » (Canon 29), interdiction renouvelée par Innocent III au début du XIII<sup>ème</sup> siècle. Dans cette optique, le message pourrait être : « Ne vous y trompez pas ! Ce corps brisé est une arme redoutable qui va conquérir le monde ! » <sup>(3)</sup>.

On ne peut évidemment pas exclure une certaine complaisance du peintre envers ses commanditaires, mais l'hypothèse est séduisante, même s'il faut bien se garder de la généraliser. Bien entendu, ceci n'est qu'une hypothèse parmi tant d'autres, étant entendu toutefois que l'arbalète, comme la croix, est d'abord un produit de l'iconographie chrétienne.

Bibliographie. SERDON, Valérie (2005) : Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Age. Presses Universitaires de Rennes.



tableau.

*Le Christ de Rogier van der Weyden.*

Lucien Gratté  
6, rue du Parc des Catilats  
31150 FENOUILLET

<sup>1</sup> Médecin à Vienne au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Auteur d'« Apollonius von Tyrland », romance de 20 000 vers, et de poèmes religieux.

<sup>2</sup> Samuel Colt prétendait que son célèbre revolver avait rendu les hommes égaux. L'arbalète serait une sorte de « colt » avant la lettre, car, mise entre les mains de la piétaille (par opposition au chevalier), elle bouleversait les règles du jeu guerrier médiéval, basé sur le combat singulier.

<sup>3</sup> Les musulmans n'étant pas évoqués dans le canon 29 du Concile du Latran, on peut penser que l'interdit ne jouait pas dans ce cas et que l'arbalète pouvait être utilisée contre eux.